

Directive

FIÈVRE HÉMORRAGIQUE

- Directive hors protocole

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

PRÉ TRIAGE/FILTRAGE, ACCUEIL ET TRIAGE

S'assurer de la mise en place des mesures requises pour identifier rapidement un usager pouvant être suspecté d'une fièvre hémorragique lors du pré-triage/filtrage.

Se référer :

Toujours utiliser la dernière version à jour en ligne : [Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses aux urgences / milieux avec et sans rdv / soutien à domicile](#)

Triage :

- Effectuer dans une pièce fermée
- Aucun délai nécessaire pour le changement d'air de la pièce avant de recevoir un autre usager dans le local
- Le nettoyage/désinfection des high touch est nécessaire avec les surfaces qui ont été en contact avec l'usager et le travailleur de la santé (TdeS)

TRANSFERT

Lors d'un transfert vers un des centres désignés :

Pédiatrique : CHU de Québec - CHUL

Adulte : CHU de Québec - Hôpital de l'Enfant-Jésus

- **Aviser le poste de garde de la direction de santé publique (DSPu) dès la suspicion d'un cas de fièvre hémorragique pour autorisation de transfert : 418 666-7000, option 3, puis option 1**
- Aviser le centre hospitalier désigné avant le transfert
- Aviser au préalable les services préhospitaliers d'urgence que l'usager requiert des précautions additionnelles (PA)

Utiliser le transport ambulancier et les aviser au préalable que l'usager requiert des PA

DÉFINITION DE CAS

CAS SUSPECTÉ

- Fièvre à début soudain
- OU**
- Des symptômes compatibles avec une fièvre hémorragique tels que :
 - Diarrhées
 - Vomissements
 - Hémorragies
- OU**
- Une combinaison de symptômes nouveaux ou aggravés:
 - Fatigue
 - Faiblesse
 - Céphalées
 - Douleur abdominale

Directive

FIÈVRE HÉMORRAGIQUE

- Myalgies
- Arthralgies

ET

- Provient d'une zone (pays) à risque pour la fièvre hémorragique depuis moins de 21 jours.

OU

- Chez qui on ne peut exclure une exposition sans protection appropriée définie de la manière suivante :
 - Exposition à un cas confirmé ou fortement suspecté (vivant ou décédé) par contact direct
 - Exposition par contact indirect : surface, objet, vêtements ou literie d'une personne infectée (vivant ou décédée) ou fortement suspectée d'être infectée par le virus
 - Exposition à des soins médicaux ou à des spécimens cliniques
 - Exposition à un animal infecté ou fortement suspecté d'être infecté par le virus Ebola
 - Relations sexuelles avec un cas confirmé d'une maladie à virus Ebola dans les 13 semaines suivant le début de la maladie chez ce cas

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Pour l'usager suspecté, en tout temps et pour toutes interventions incluant les IMGA :

- Faire évaluer rapidement par un médecin
- Limiter au minimum le nombre de travailleurs de la santé (TdeS) dans la pièce fermée
- Limiter les interventions aux TdeS qui sont dûment formés à revêtir et à enlever l'équipement de protection individuelle (ÉPI) sans se contaminer
- Limiter les interventions médicales générant des aérosols (IMGA) à celles qui sont absolument essentielles
- Instaurer un registre des TdeS qui entrent dans la pièce fermée

IMGA

- Intubation et extubation
- Bronchoscopie
- Aspirations des voies aériennes en circuit ouvert
- Ventilation en pression positive via masque facial
- Ventilation oscillatoire à haute fréquence
- Induction d'expectorations (nébulisation salin hypertonique)

Une supervision directe (à travers une vitre) doit être assurée en tout temps lors des soins par un observateur qualifié. Cette supervision a pour objectif de détecter les risques de contamination du TdeS ou de l'environnement

Par exemple :

- S'assurer du respect des indications de la mise et retrait de l'ÉPI
- Garder les mains loin du visage
- Éviter de réajuster l'ÉPI pendant les interventions
- Détecter les bris de techniques ou les situations qui mettraient à risque le TdeS et qui requièrent sa sortie de la pièce fermée ou le changement de l'ÉPI
- Nettoyer/désinfecter dès que possible les surfaces visiblement souillées

Directive

FIÈVRE HÉMORRAGIQUE

Pour toute la durée des PA :

Privilégier la pièce ou chambre à pression négative

Si absence : pièce avec porte et fenêtres fermées en tout temps

- Privilégier présence d'une antichambre
- À l'extérieur à la porte de la chambre ou de l'aire de soins :
 - Placer une affichette PA [AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉ + \(ANNEXE 1\)](#)
 - Suivre les indications pour mettre l'ÉPI et le retirer
 - Placer l'ÉPI et des lingettes désinfectantes sporicides
 - Placer une poubelle pour jeter l'APR N-95
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
 - Prévoir un espace délimité dans la chambre pour le retrait de l'ÉPI
 - Placer un chariot à lingerie souillée et une poubelle
 - Prévoir des linges absorbants ou des lingettes de peroxyde d'hydrogène
- Informer l'utilisateur de demeurer dans sa chambre ou dans l'aire de soins pour toute la durée des PA
- Pour le choix de l'ÉPI, aller à la Section Équipement de protection individuel (ÉPI)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

- Utiliser les uniformes fournis par l'établissement
- Retirer les vêtements personnels ou uniforme personnel

[PA AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES +](#)

En toute circonstance, un **seul choix** d'ÉPI

- APR-N-95
- Visière
- Survêtement de protection 1 pièce imperméable
- Double paire de gants en nitrile à poignets longs
 - 1re paire sous le poignet de la blouse
 - 2e paire doit recouvrir le poignet de la blouse
- Jambières

En présence de souillure visible ou de matière organique sur l'une des pièces de l'ÉPI, retirer l'excédent avec une lingette absorbante ou une lingette de peroxyde d'hydrogène. Il ne faut pas effectuer cette manœuvre si le risque de contamination des gants est plus grand que le risque de contamination au retrait de la pièce d'équipement souillée

HÉBERGEMENT

1^{er} choix : Pièce individuelle à pression négative

2^e choix : Pièce individuelle avec porte et fenêtre fermée

- Gestion des excréta :
 - Réserver une chaise d'aisance avec des enveloppes hygiéniques
 - Réserver un urinal avec des enveloppes hygiéniques
 - Utiliser des sacs vomitoires en cas de vomissement
 - Disposer des enveloppes hygiéniques et vomitoires comme des déchets biomédicaux. Se référer à la [Gestion des déchets](#)

Directive

FIÈVRE HÉMORRAGIQUE

HYGIÈNE DES MAINS

À la sortie de la pièce fermée :

- Procéder à l'hygiène des mains au lavabo, avec de l'eau et du savon, à l'extérieur de la pièce fermée
- Si aucun poste de lavage des mains à proximité de la pièce fermée ou de la zone usager, utiliser la solution hydroalcoolique (SHA) pour éliminer les autres pathogènes, et se diriger immédiatement au lavabo pour une hygiène des mains avec de l'eau et du savon.

Consulter le [Protocole relatif à l'hygiène des mains](#)

DÉPLACEMENTS, EXAMENS ET TRAITEMENTS

- Privilégier la réalisation des examens diagnostiques dans la pièce fermée où est l'usager.
- Éviter les déplacements de l'usager à l'extérieur de la pièce

EN CAS DE DÉPLACEMENT INÉVITABLE

PA AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES +

Avant d'entrer dans la pièce fermée

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre
- Mise en place de l'ÉPI, appliquer les étapes de l'affichette : Mise en place de l'ÉPI

Avant de quitter la pièce fermée

- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains
- Demander à l'usager de porter un masque de procédure durant le transport
- Recouvrir l'usager avec le drap
- Retirer l'ÉPI, appliquer les étapes de l'affichette : Retrait de l'ÉPI

Durant le déplacement

- Mise en place de l'ÉPI, appliquer les étapes de l'affichette : Mise en place de l'ÉPI
- Garder l'ÉPI tout au long de l'accompagnement

Au retour de l'usager dans la pièce fermée qui lui est réservée

- Garder l'ÉPI qui a été utilisé durant le déplacement
- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains
- Garder le drap dans la pièce fermée
- Garder le fauteuil roulant ou la civière dans la pièce fermée
 - Nettoyer/désinfecter par le Service d'hygiène et salubrité lors de l'entretien terminal
- Retirer l'ÉPI, appliquer les étapes de l'affichette : Retrait de l'ÉPI

Lors d'un déplacement vers un autre service (si ceci est inévitable)

- Aviser le service receveur que l'usager requiert des PA
- Le TdeS qui accompagne l'usager doit demeurer avec lui pour la durée du déplacement

Directive

FIÈVRE HÉMORRAGIQUE

PRÉLÈVEMENTS/ PONCTIONS VEINEUSES/ PROCÉDURES INVASIVES

AVANT de faire tout prélèvement, avisez la DSPu.

De plus, le prélèvement diagnostique doit être autorisé par la DSPu avant d'être effectué.

- Si nécessité (dans un but de stabilisation) ou autorisation de la DSPu d'effectuer des prélèvements, ponctions veineuses et les procédures invasives :

Se référer [Maladie à virus Ébola \(MVE\) : guide pratique pour les demandes d'analyse de laboratoire pour des patients chez qui une MVE est suspectée \(LSPQ, 2014\)](#)

DURÉE DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

Jusqu'à l'exclusion du diagnostic de fièvre hémorragique

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET DE SERVICES

- Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique donc jetable (ex. : systèmes à succion des sécrétions respiratoires et nasogastriques)
 - Jeter tout le matériel de soins qui n'a pas été utilisé (ex. : gazes stériles) ne pouvant être nettoyer/désinfecter et étant à l'extérieur des armoires ou contenants fermés lors de l'entretien terminal
 - Se référer à la section [gestion des déchets](#) pour la gestion de ceux-ci
- Utiliser de matériel réservé à l'usager (exemple : chaise d'aisance, thermomètre, etc.)
 - Garder dans la pièce fermée
 - Nettoyer/désinfecter par le Service d'hygiène et salubrité lors de l'entretien terminal
- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la pièce fermée
- Se référer à la section [Gestion de la lingerie](#) pour la gestion de la lingerie ainsi que matériel en H&S et les uniformes ou de vêtements personnels des TdeS

GESTION DES DÉCHETS

- Considérer tous les déchets comme des déchets biomédicaux (poubelle avec sac biomédical)
 - Se référer à la [Procédure de gestion des déchets biomédicaux](#)

En tout temps pour toutes questions en lien avec gestion des déchets, se référer à la Direction des services techniques (DST)

GESTION DE LA LINGERIE

Au départ du cas suspecté vers le centre désigné:

- Jeter lingerie
- Jeter les linges microfibrés et bandeaux microfibre pour le sol
- Uniforme fourni par l'employeur:
 - Pour les situations où l'usager présente des pertes de sang ou de liquides biologiques ou si doute : Jeter
 - Si **aucun risque** de présence de liquides biologiques : entretien selon les recommandations de l'établissement
- Le port de vêtement personnel n'est pas RECOMMANDÉ mais si ceci survient : garder dans un sac hermétique jusqu'à l'obtention du résultat
 - Positif : Jeter
 - Négatif : Laver sans recommandation particulière

Directive

FIÈVRE HÉMORRAGIQUE

DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT/ HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

UTILISER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL REQUIS POUR PA AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES + POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉPI

Lors de déversements accidentels de matières potentiellement contaminées (vomissements, selles, sang ou autres liquides organiques)

1. Recouvrir avec du papier absorbant pour retirer les liquides biologiques
2. Couvrir généreusement de nettoyant/désinfectant sporicide
3. Laisser agir le temps de contact
4. Essuyer
5. Remettre du nettoyant/désinfectant sporicide
6. Laisser agir le temps de contact
7. Essuyer

Entretien terminal

- Une supervision directe (à travers une vitre) et constante doit être assurée en tout temps lors de l'entretien par un observateur qualifié. Cette supervision a pour objectif de détecter les risques de contamination du TdeS ou de l'environnement
- Effectuer la procédure entretien terminale par le Service d'hygiène et salubrité, avant le retrait des PA
- Se référer à la section [Gestion de la lingerie](#) pour la gestion de la lingerie ainsi que matériel en H&S et les uniformes ou de vêtements personnels des TdeS
- Se référer à la section [gestion des déchets](#) pour la gestion de ceux-ci

En tout temps pour toutes questions en lien avec l'entretien de l'environnement, se référer à la Direction des services techniques (DST)

SERVICES ALIMENTAIRES

Utiliser de la vaisselle et des ustensiles jetables

PROCHES AIDANTS (PPA) ET VISITEURS

- Interdire l'entrée aux PPA et aux visiteurs dans la pièce fermée sauf pour raison humanitaire
 - Pour la PPA autorisée : doit revêtir un uniforme de l'installation.
 - L'assister pour mettre et retirer l'ÉPI de façon sécuritaire
 - Procéder à l'hygiène des mains
 - La PPA doit quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes
- Aviser la DSPu de la présence de la PPA au chevet pour raison humanitaire

BÉNÉVOLES

Non autorisé

STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

Non autorisé

Directive

FIÈVRE HÉMORRAGIQUE

MANIPULATION DES DÉPOUILLES

- Porter l'ÉPI jusqu'à ce que le corps soit dans une double housse étanche et fermée
- Ne pas déplacer le corps. Le garder dans la pièce fermée jusqu'à prise en charge par l'entreprise funéraire désignée
 - La manipulation du corps doit être minimale. Les instruments médicaux, (cathéters intraveineux, sondes urinaires, tube endotrachéal) doivent être laissés en place
 - Envelopper le corps dans un linceul de plastique en prenant soin de ne pas contaminer la surface extérieure du linceul.
 - Placer le corps enveloppé du linceul dans une deuxième housse étanche (« body bag »). Une fois fermée, la housse ne doit pas être réouverte.
 - Décontaminer l'extérieur de la housse au moyen d'un nettoyant/désinfectant sporicide

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 